

Conférence sur la drogue



du 12 février 2002 à VIROFLAY

La drogue ou la politique des paradoxes

A l'initiative de l'ARAPS s'est tenue une conférence sur la drogue abordée d'un point de vue clinique et phénoménologique. En effet, étaient réunis un Capitaine de Police, Officier de Police Judiciaire et formateur anti-drogue, Monsieur ROBERGE, ainsi que deux représentantes du Centre Départemental d'Aide aux Toxicomanes, le CEDAT, Madame TIRARD, Médecin généraliste et Madame HIVERT, Psychologue clinicienne.

Cette réunion a eut le mérite de mettre en évidence les paradoxes thérapeutiques, préventifs, répressifs mais aussi politiques que soulève la lutte anti-drogue.

Monsieur le Capitaine ROBERGE dit le hibou car intervenant la nuit, a tout d'abord rappelé les quatre principales classes de stupéfiants que sont les opiacés, la cocaïne, le cannabis et les drogues synthétiques.

Le « CAC 40 » (ou « crack 40 » !) des drogues révèle que le marché de l'héroïne est en baisse alors que ceux de l'ecstasy ou de la cocaïne augmentent, cette dernière infiltrant désormais les cités alors qu'elle était jusque là consommée par la population plus réservée du « show-biz ».

Le Capitaine ROBERGE nous a sensibilisés à la difficulté de sa tâche, gênée par l'incohérence de discours paradoxaux qui portent atteinte à la crédibilité de ses fonctions préventives et répressives.

Paradoxes d'une part entre les discours politiques et judiciaires car, si la hiérarchie policière et judiciaire entend donner la priorité à la répression, la démagogie politique adopte une position plus laxiste, qui plus est confortée par diverses déclarations fort médiatisées de vedettes de la chanson qui admettent, non sans vantardise, consommer de la cocaïne.

Dans ces conditions, qu'elle est la crédibilité de la répression policière sur le terrain ?

Situation pour le moins ambiguë que celle d'intervenir au nom de l'interdit de la loi mais contre la permissivité politico médiatique !

Pour preuve de cet écart qui profite aux trafiquants contre les usagers mais aussi contre la force punitive de la loi, Le Capitaine ROBERGE évoque la dernière hiérarchie officielle des drogues selon laquelle le cannabis serait la drogue la moins nocive. Mais cette classification ne tient pas compte d'une nouvelle forme de cannabis plus concentrée, plus puissante et donc plus dangereuse, ni de nouveaux modes de consommation qui associent en un cocktail extrêmement nuisible, cannabis, alcool et crack.

Autre paradoxe pointé par le Capitaine entre d'une part, les ravages de la drogue non seulement individuellement mais aussi socialement (violence et délits en tous genres) et d'autre part, la légèreté de la sanction. Car, si la loi est répressive dans son dispositif (entre 10 ans et la perpétuité pour les trafics, outre une amende pouvant atteindre 50 millions de francs, et un an pour l'usage) la sanction appliquée de fait se limite essentiellement à la garde à vue c'est à dire une sanction seulement policière et très temporairement privative de liberté (entre 24 et 48 heures).

L'intervention du **CEDAT** a permis toutefois de ne pas oublier que la drogue est aussi et avant tout une souffrance et que, derrière elle se trouvent des hommes et des femmes en détresse qui en appellent davantage à l'écoute et aux soins qu'à la prison.

Le traitement médico-psychologique des toxicomanes n'est pas non plus sans paradoxes car il faut savoir respecter la temporalité singulière et souvent lente du patient sans prendre le risque d'une omission ou d'une erreur médicale dont la parade peut consister en une intervention rapide et possiblement intrusive pour l'individu.

Dernier paradoxe enfin dénoncé non sans émotion et effet de vérité par une jeune fille du public avouant en être passée par les affres de la délinquance et de la toxicomanie au haschich. Or, dit-elle, c'est à l'occasion de son incarcération à Fresnes qu'elle a consommé de la cocaïne transmise dans une cannette de soda !

La drogue est bien un fléau qui franchit tous les barreaux y compris la limite, dans son tranchant et son intransigeance, de la parole interdite. N'est-ce pas la pire des contaminations ?



Caroline Pommier.